

Commune d'UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf : 16-42444-2015 (corr. Mme A. Bruschi)
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.345/s.579
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLE. Dieweg 120. Aménagement d'une terrasse en toiture.
Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 21 octobre 2015, en référence, reçue le 29 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18 novembre 2015.

La demande porte sur l'aménagement d'une terrasse sur le toit d'une habitation unifamiliale qui ne présente pas un intérêt particulier sur le plan patrimonial.

La maison est située dans la zone de protection du cimetière du Dieweg, classé comme site.

Après examen du dossier, la Commission demande s'il ne serait pas plus judicieux d'aménager la terrasse sur la toiture plate arrière, ce qui limiterait fortement sa visibilité depuis le cimetière. En tout état de cause, il conviendrait de la reculer au maximum de la façade avant pour réduire son impact visuel sur le site classé.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme K. Franssens.